



Service Client Contrat
CS 50000
79079 NIORT CEDEX 9
Tél. : 09 69 39 49 49
www.macif.fr

Vos références
Sociétaire n° 9677481

M. NAGUET FABRICE
2 T RUE DU FOUR
77170 BRIE COMTE ROBERT

ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Cette attestation est délivrée pour l'année 2025/2026 conformément aux directives de l'Education Nationale.
Cette attestation concerne uniquement les enfants scolarisés de la maternelle à la terminale.

La MACIF, représentée par JEAN-PHILIPPE DOGNETON, Directeur Général, certifie que l'enfant

ULYSSE NAGUET

bénéficie des garanties suivantes :

- * **Responsabilité civile** dans le cadre du contrat HABITATION : en couverture des dommages causés, y compris lors de ses activités scolaires ou extrascolaires, ou à l'occasion d'un stage de formation.
- * **Individuelle accident** dans le cadre du contrat GARANTIE ACCIDENT : en couverture des dommages corporels dont il pourrait être victime (notamment décès, invalidité, frais médicaux et pharmaceutiques, prothèses dentaires, optiques et auditives) à la suite d'un accident survenu :
 - dans le cadre de ses activités scolaires et périscolaires telles que : activités sportives, socio-culturelles, classes de découverte, ski, activités récréatives, voyages, stages en entreprise,
 - dans le cadre de ses activités extrascolaires (y compris lors des trajets domicile-école).
- * **Assistance** dans le cadre du contrat GARANTIE ACCIDENT :
 - organisation et règlement des frais de rapatriement, de sauvetage ou de secours lorsque l'activité se déroule en France et dans tous les pays d'Europe (Macif Assistance : 0 800 774 774),
 - prestations d'assistance à domicile en cas d'accident ou maladie.

Fait à Niort, le 1er juillet 2025

Le Directeur Général
JEAN-PHILIPPE DOGNETON

La présente attestation est délivrée sous réserve d'une suspension des garanties ou d'une résiliation anticipée des contrats et ne peut engager la MACIF que dans les conditions et limites des contrats d'assurance auxquels elle se réfère.